



CCI VAUCLUSE

Direction des Relations aux Entreprises et aux Territoires

Affaire suivie par : Quentin RUIS

Ligne directe : 04 90 14 10 26

Fax : 04 90 82 97 49

Courriel : qruis@vaucluse.cci.fr

ARRIVÉE

25 FEV. 2022

Monsieur Michel Meffre
13 Place Gabrielle Andéol
84190 Gigondas

MAIRIE DE GIGONDAS

Avignon, le **22 FEV. 2022**

N/Réf. : QR/SMC - 007-02/2022

Objet : Modification simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme de Gigondas

Monsieur le Maire,

Nous accusons réception du dossier de modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de votre commune que vous nous avez transmis pour étude et avis.

La modification vise à :

- Autoriser (sous conditions) les constructions et installations nécessaires à la transformation, au conditionnement et à la commercialisation des produits agricoles afin de s'adapter à l'article 41 de la loi du 23 novembre 2018 portant sur « L'évolution du logement, de l'aménagement et du numérique » ;
- Augmenter la hauteur maximale des constructions en zone UCc (secteur destiné à accueillir des constructions liées à la viticulture) pour tenir compte des caractéristiques et besoins des constructions liées à la viticulture

Cette modification ne remet pas en cause les orientations du PLU initial et ne génère pas d'impact négatif sur l'environnement. De plus, elle n'a pas de portée économique donc elle ne nécessite pas de remarque particulière de notre part.

Ainsi, au regard de ces éléments, la CCI de Vaucluse émet un avis favorable sur la présente modification simplifiée n°3 du PLU.

Cet avis est émis sous réserve de sa ratification lors d'une prochaine Assemblée Générale de la CCI de Vaucluse.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de nos salutations distinguées.

Gilbert MARCELLI
Président